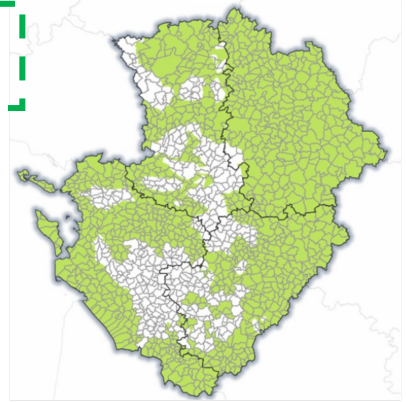


Objectif : accompagner les exploitations en Zone Intermédiaire vers la transition agricole tout en répondant aux enjeux de la souveraineté alimentaire

## Paramètres du Cahier des charges

### Les obligations transversales du PAEC NA\_ZI

- Engager au moins 90% des surfaces éligibles
- Avoir 50% de la surface de culture éligibles dans le territoire
- Réaliser un diagnostic agro-écologique de l'exploitation

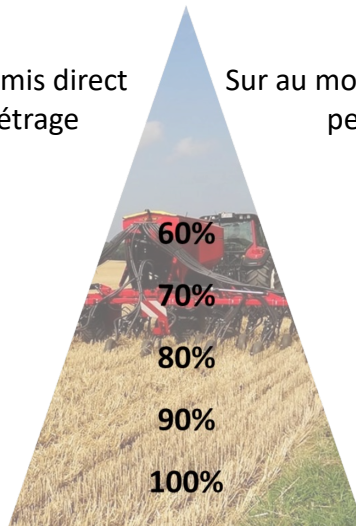


### Niveau 2

#### SEMIS DIRECT

Sur au moins 90 % des TA, réaliser un semis direct sur une surface conforme au paramétrage

Année 1  
Année 2  
Année 3  
Année 4  
Année 5



60%  
70%  
80%  
90%  
100%

#### COUVERTURE DU SOL

Sur au moins 90 % des TA, maintenir une couverture permanente des sols sur une surface

Année 1  
Année 2  
Année 3  
Année 4  
Année 5

### Cahier des Charges

#### Assolement

- Déclarer au moins 10% des terres arables en légumineuses

#### Surfaces non productives

- Localiser de façon pertinente les haies et jachères relevant de la BCAE8
- Avoir **1 % de couverts mellifères** à partir de la 2<sup>ème</sup> année
- Et **0,2 % de haies** à partir de la 4<sup>ème</sup> année

#### Indicateurs

- Renseigner l'indicateur de l'Observatoire Agricole de la Biodiversité sur 3 zones fixes de l'exploitation
- Réaliser les bilans humiques des parcelles représentatives de l'exploitation
- Avoir un bilan humique global nul ou positif sur les parcelles représentatives

#### IFT

- 1 bilan IFT annuel - 3 bilans accompagnés
- IFT H/HH de référence à respecter dès la 2<sup>ème</sup> année

**La rémunération**

**158 € / Ha / an**

**Plafond : 9 000 €**

En cas de dépassement de l'enveloppe budgétaire attribuée, une priorisation des dossiers sera réalisée. Le diagnostic ne garantit pas la validation de l'engagement.